

Communiqué de presse

Lucerne, le 1^{er} juillet 2025

915 000 accidents en Suisse: le risque d'accidents des femmes se rapproche de celui des hommes

En 2024, quelque 915 000 accidents professionnels et non professionnels ainsi que maladies professionnelles ont été déclarés aux 22 assureurs-accidents LAA suisses. Ce chiffre global est légèrement supérieur à celui de l'année précédente et s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre d'accidents non professionnels, alors que celui des accidents professionnels a poursuivi son mouvement baissier. Il ressort du dossier de fond de la statistique des accidents de cette année que les femmes et les hommes sont désormais exposés pratiquement aux mêmes risques. Ce phénomène reflète les tendances sociétales et l'évolution des conditions de travail.

En vertu de la loi sur l'assurance-accidents (LAA), toutes les personnes travaillant en Suisse relèvent de l'assurance obligatoire en cas d'accidents et de maladies professionnels. Quiconque travaille au moins huit heures par semaine est aussi couvert en cas d'accident survenant durant son temps libre. Les personnes à la recherche d'un emploi ainsi que celles concernées par des mesures de l'AI sont également assurées à titre obligatoire en cas d'accidents professionnels et non professionnels.

En 2024, l'ensemble des 22 assureurs LAA en Suisse ont enregistré quelque 915 000 accidents et maladies professionnels. Cela correspond à une légère augmentation par rapport à l'année dernière (+0,7 pour cent). Le recul des accidents et des maladies professionnels (AAP) de 2,0 pour cent (280 000 cas) a été plus que compensé par la hausse des accidents non professionnels (AANP) de 1,7 pour cent (618 000 cas).

Les résultats sont néanmoins disparates d'un assureur-accidents à l'autre: la Suva a enregistré une décrue de 3,6 pour cent des accidents et maladies professionnels, mais une progression de 2,1 pour cent des accidents non professionnels. Les autres assureurs privés, exerçant surtout dans le secteur tertiaire, affichent un léger accroissement des accidents professionnels de 0,8 pour cent et une amplification des accidents non professionnels de 1,4 pour cent. Ces différences reflètent la disparité des structures des effectifs assurés et des profils professionnels des collectifs d'assurés respectifs.

Les coûts courants pour l'année 2024 ne sont pas encore connus dans leur intégralité. L'année précédente, les prestations d'assurance s'élevaient à 5,5 milliards de francs environ, essentiellement pour frais médicaux (prestations médicales et thérapeutiques), indemnités journalières ainsi que provisions pour rentes d'invalidité et de survivants. Les accidents non professionnels en ont représenté une très grande partie (63,5 pour cent), suivis par les accidents et maladies professionnels (33,3 pour cent) et enfin par les accidents des personnes au chômage (3,1 pour cent) et ceux des personnes concernées par des mesures de l'AI (0,1 pour cent).

Dossier de fond: la démographie modifie le risque d'accident

Le dossier de fond de la Statistique LAA de cette année est consacré aux effets du tournant démographique sur les accidents et met en évidence la similarité grandissante des risques encourus par les hommes et les femmes depuis ces trois dernières décennies.

En assurance des accidents professionnels, cette harmonisation résulte surtout du recul des risques d'accidents auxquels sont exposés les hommes qui travaillent dans des secteurs plus à risques. Cette amélioration est à mettre au compte du durcissement des prescriptions, des investissements dans des mesures de prévention et de la part croissante des tâches administratives. De son côté, le risque des accidents professionnels des femmes est demeuré plutôt stable.

Quant aux accidents non professionnels, les risques en la matière ont également évolué. Chez les hommes, en particulier chez les jeunes hommes, le ralentissement est très net, même si ce sont toujours eux qui enregistrent le taux d'accidents le plus élevé. Toutefois, ils y sont nettement moins représentés qu'avant, ce qui est vraisemblablement dû avant tout à l'amélioration de la sécurité routière. À l'inverse, les femmes, surtout celles de 55 ans et plus, sont de plus en plus souvent victimes d'accidents. Ceci, essentiellement parce qu'elles ont modifié leur comportement et qu'elles sont désormais plus actives pendant leur temps libre et leurs loisirs. Dans l'ensemble, la statistique met en évidence un alignement des risques d'accidents entre les genres et les générations. Cela s'explique d'une part par l'évolution démographique de l'effectif des personnes assurées – plus âgées et avec une proportion de femmes plus élevée. D'autre part, l'évolution des profils d'activités, les efforts de prévention et les nouvelles habitudes de loisirs influencent également le risque.

Cas recensés auprès de l'ensemble des assureurs LAA en assurance-accidents obligatoire:

	2024	Variation sur un an	2023
Nombre de cas recensés au total	914 741	+ 0,7 %	908 313
Accidents et maladies professionnels	280 323	- 2,0 %	286 154
Accidents non professionnels	617 528	+ 1,7 %	606 945
Accidents et maladies professionnels de personnes à la recherche d'un emploi	15 162	+ 11,6 %	13 588
Accidents et maladies professionnels de personnes concernées par des mesures de l'AI	1728	+ 6,3 %	1626
Nombre de cas recensés au total	Non encore disponible		859 091
Maladies professionnelles reconnues	Non encore disponible		3184
Total des prestations d'assurances	Non encore disponible		5,5 mrds de Fr.

Statistique des accidents et source

Le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA), géré par la SUVA, publie la statistique annuelle des accidents LAA sur mandat du groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents (CSAA). La statistique s'appuie sur les chiffres des 22 assureurs-accidents LAA suisses (Suva, assureurs privés assujettis à la loi sur la surveillance des assurances (LSA), caisses publiques d'assurance-accidents, caisses-maladie reconnues, caisse supplétive), qui assurent à titre obligatoire les personnes exerçant une activité salariée en cas d'accidents professionnels et non professionnels ainsi que les maladies professionnelles. Elle inclut également les résultats de l'assurance-accidents obligatoire des personnes au chômage et de celles concernées par des mesures de l'AI qui sont assurées auprès de la Suva.

La statistique LAA ne recense pas les accidents survenus aux enfants, écoliers et écolières, étudiants et étudiantes, hommes et femmes au foyer, personnes exerçant une activité lucrative indépendante ni à celles à la retraite. Elle dénombre pour l'essentiel les personnes salariées et celles en formation âgées de 15 à 65 ans qui résident en Suisse de façon permanente et représentent plus de la moitié de la population résidente.

Cette édition 2025 de la statistique des accidents LAA indique les résultats statistiques portant sur les accidents survenus en 2024 ainsi que sur les coûts et l'accidentalité enregistrés en 2023. Elle est disponible en versions imprimée et numérique en [français](#) et en [allemand](#). Des exemplaires imprimés peuvent être commandés gratuitement auprès du SSAA à l'adresse suivante : unfallstatistik@suva.ch. Informations complémentaires : www.unfallstatistik.ch.

Informations aux médias :

Suva :

Nadia Gendre, porte-parole

Tél 026 350 37 83

media@unfallstatistik.ch

Association Suisse d'Assurances ASA :

Thilo Kleine, porte-parole

Tél. 044 208 28 03

media@unfallstatistik.ch